

Département de la
HAUTE-SAONE

Arrondissement de
LURE

Canton de
VILLERSEXEL

Conseillers

15

Présents

14

Votants

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Convocation du
08/16/2020

Affichée le
19/12/2020

Commune de **VILLERSEXEL**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 16/12/2020

L'an deux mil vingt, le seize décembre,
le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de Madame Barbara BOCKSTALL,
Maire.

Etaient présents : Madame Barbara **BOCKSTALL**, Monsieur Gérard
CHAPUIS, Madame Jacqueline **COQUARD**, Monsieur Stéphane **THILY**,
Madame Nelly **MOUGENOT**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame Céline
ADAM, Monsieur Anthony **DEININGER**, Madame Patricia **ROYER**,
Monsieur Jérôme **GROUSSET**, Madame Jeanne **CAUDRON-LORA**,
Monsieur Benjamin **PHILIPPE**, Madame Sophie **DIGEON**, Madame
Sylvie **CORDIER**.

Etaient absents : Monsieur Antoine **MARTIN** a donné procuration à
Madame Nelly **MOUGENOT**.

Secrétaire de séance : Madame Céline ADAM

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à Ingénierie 70 pour l'assistance informatique

L'Agence départementale INGENIERIE 70 est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales.

Elle est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Cette assistance comprend notamment quatre compétences optionnelles :

Compétence aménagement : assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie. Pour l'assistance financière, INGENIERIE70 peut intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

Compétence Application du Droit des Sols : assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droit des Sols.

Compétence eau : assistance SATE service d'assistance technique de l'eau

Compétence d'assistance informatique : assistance technique, fonctionnelle et règlementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation.

Madame le Maire rappelle que la collectivité était adhérente du service d'assistance informatique mis en place par le département. Afin de continuer d'accéder au service, il convient de renouveler l'adhésion, pour ce pôle informatique, à l'Agence Départementale INGENIERIE70.

L'ancienne convention a débuté le 01/01/2017 et se termine le 31/12/2020.

La nouvelle convention lie la commune du 01/01/2021 au 31/12/2026.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- décide de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation, etc, ... à INGENIERIE 70,
- approuve les missions confiées à INGENIERIE70 décrites dans la convention,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

OBJET : Participation de la commune de Les Magny à l'entretien du cimetière

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la participation de la commune de Les Magny à l'entretien du cimetière.

En effet, Les Magny n'a pas de cimetière sur son territoire. Une concession de cimetière ou une case de columbarium peut être cédée sur demande à leur administré, au tarif habituel.

En échange, la commune perçoit la somme de 100 € annuel depuis 2005 (avant 2005, la somme était de 45.73 € annuel) de la part de la commune de Les Magny.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide d'augmenter la part d'entretien annuelle de la commune de Les Magny à 120 €.

OBJET : Nouvelles délimitations du domaine public avec Habitat 70 rue des Fontenis

HABITAT 70 souhaite vendre tous les logements du quartier rue des Chailles / rue des Fontenis dont il est propriétaire. Afin de lancer ce projet, il est nécessaire pour eux de diviser le terrain de chaque maison pour vendre par parcelles individualisées. Le terrain pour l'instant est en un seul bloc, section E parcelle n° 296.

Suite au bornage des logements sis 104,114,126 rue des Chailles et 29 53 65 rue des Fontenis à Villersexel qui s'est tenu le 12/11/2020, un document d'arpentage et un procès-verbal de délimitation et de reconnaissances de limites a été produit par le cabinet de géomètre expert DELPLANQUE.

Pour certains détails, la commune est partie prenante et doit signer ces documents.

Ainsi, une petite partie du domaine communal serait cédé au nord du terrain alors qu'un bout du domaine communal serait repris au sud du terrain.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- accepte les nouvelles délimitation du domaine public tel que présenté par les plans,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

OBJET : Tarifs communaux 2021

Le Conseil municipal est amené à se prononcer comme tous les ans au mois de décembre sur les divers tarifs appliqués par la commune sur diverses locations ou taxes. Une commission des finances a eu lieu le 08/12/2020.

Pour toute location payante du foyer culturel, **100 € TTC d'arrhes seront demandés à la réservation** (déduits par après du coût de la salle).

Les fluides, électricité et gaz, viennent **en sus de la location** de la salle des fêtes qu'elle soit **gratuite ou payante** (c'est-à-dire quelle que soit la manifestation, associative ou non). A chaque manifestation, un agent de la commune relèvera les compteurs électriques et de gaz, avant et après la manifestation.

Il sera appliqué aux occupants du foyer culturel un coût de **1.20 € TTC par m3** constaté au compteur.

Il sera appliqué aux occupants du foyer culturel un coût de **0.20 € TTC par kWh** constaté au compteur.

La commune a investi lourdement en 2010 pour refaire tous les barillets de plusieurs bâtiments communaux avec des clés sécurisées (référence facture du 09/11/10, entreprise Dadeau), ainsi **la perte d'une clé**, quel que soit le bénéficiaire (responsables de manifestations associatives ou privées, associations dans des locaux à l'année, locataires de logements communaux, élus, personnel, ...) entraînera le paiement de **45 € par clé (tarif augmenté par la commission du 04/12/19)**.

bois	bois à faire	8.00	€ HT	
	bois à livrer	43.00	€ HT	
cimetière	concession cimetière quinzenaire pour 2 m ²	120.00	€ TTC	
	concession cimetière trentenaire pour 2 m ²	240.00	€ TTC	
	droit de superposition	80.00	€ TTC	
	concession d'une case au columbarium de 15 ans	420.00	€ TTC	
	concession d'une case au columbarium de 30 ans	840.00	€ TTC	
	dépôts des cendres au jardin du souvenir	30.00	€ TTC	
vacation funéraire		20.00	€ TTC	
distillerie	habitants de Villersexel	30.00	€ TTC	
	non habitants	35.00	€ TTC	
droits de places (ces tarifs s'entendent forfaitaires le temps de la manifestation)	bal monté	230.00	€ TTC	
	auto tamponneuse	100.00	€ TTC	
	gros manège	100.00	€ TTC	
	petit manège	50.00	€ TTC	
	baraque à confiserie	30.00	€ TTC	
	cirque	70.00	€ TTC	
	camion d'outillage	60.00	€ TTC	
	marché au mètre linéaire	0.60	€ TTC	
	taxe trottoir (origine 20/12/2001) REDEFINIE par délibération du 01/10/2018 en TOUT TYPE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC prix au m ² occupé avec un minimum de 18 € pour une année d'occupation	6.00	€ TTC	
salle des fêtes (ces tarifs s'entendent par manifestation)	fluides gaz	1.20	€ TTC	
	fluides électricité	0.20	€ TTC	
	arrhes à la réservation	100.00	€ TTC	
	manifestation importante (repas, bal, loto, ...)	habitants de Villersexel	170.00	€ TTC
		non habitants	250.00	€ TTC
	quelques heures (vin d'honneur, réunion, ...)	habitants de Villersexel	80.00	€ TTC
		non habitants	100.00	€ TTC
	location salle occupée une fois par semaine (tarif annuel) (origine 28/08/13)	150.00	€ TTC	
location salle occupée deux fois par semaine (tarif annuel) (origine 04/12/17)	200.00	€ TTC		
salles de réunion	associations de Villersexel		0.00	€ TTC
	salles de mairie grise et saumon	demi-journée ou soirée	40.00	€ TTC
		journée entière	70.00	€ TTC
		location récurrente à l'année (créé le 01/10/18)	150.00	€ TTC
salle RDC du groupe scolaire (origine 04/12/17)	à l'année	100.00	€ TTC	
vaisselle (origine 25/02/2005)	lot de vaisselle inférieur ou égal à 100 couverts	50.00	€ TTC	
	lot de vaisselle supérieur à 100 couverts	70.00	€ TTC	
perte ou casse de clé sécurisée	pour tout le monde : locataires, associations, loueurs de salles, élus, personnels, ...) par clé	45.00	€ TTC	

vaisselle
cassée
ou
perdue :

assiettes	plates	1.50
	creuses	1.50
	à dessert	1.50
café	tasses	1.00
couverts	fourchettes	1.00
	couteaux	1.50
	cuillères à café	1.00
	cuillères à soupe	1.00
verres	eau 23 cl	1.50
	vin 19 cl	1.50
	champagne 15 cl	1.50
saladiers	blanc	3.00
	plastique blanc et vert	3.00
	transparents	3.00
	blanc plus petit	3.00
	ramequins	2.00
plats	rectangulaires inox	10.00
	ovals inox	10.00
	ronds inox	10.00
	ronds inox plats	10.00
cruches	inox	10.00
	en verre	2.50
couverts	louche	3.00
à cuisine	grosse cuillère	3.00
	grosse fourchette	3.00
	spatule en inox	3.00
divers	corbeille à pain	2.50
matériel	seaux champagne inox	15.00
	coupe pain	30.00
	plateau rectangulaire en bois	10.00
	Seau champagne en plastique	15.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide les tarifs appliqués par la commune de Villersexel pour l'année 2021 et suivantes.

OBJET : Tarifs appliqués par le gestionnaire de délégation de service pour les installations touristiques de Villersexel pour 2021 et les suivantes

Article 35 - Equilibre financier de la nouvelle concession de service signée entre la commune et la société PAN SARL le 24/01/2018 stipule :

Le concessionnaire doit assurer l'équilibre des comptes de la concession. Il doit rechercher la couverture de ses charges à l'aide des recettes perçues sur les usagers.

Les tarifs qui seront pratiqués par le concessionnaire dans l'année N+1 pour le camping et la base nautique seront présentés tous les ans au mois d'octobre afin d'être validés ou amendés par le conseil

municipal.

Après demandes des services de la mairie auprès du gestionnaire, des documents tarifaires concernant les installations touristiques de la commune de Villersexel, comprenant le camping municipal « Le chapeau chinois » et la base nautique, ont été envoyés.

Ces tarifs ont été présentés en commission des finances le **08/12/2020**.

Les lignes en orange sont celles qui ont été modifiées par rapport à **2020, nouvelles dates annuelles de fermeture et ouverture et nouveaux tarifs.**

CAMPING CLASSIQUE			2020	2021	
basse saison du 01/04/21 au 14/06/21 du 06/09/21 au 30/09/21	forfait liberté	1 personne	9.00	9.00	
		2 personnes	13.00	13.00	
	forfait nature	1 personne	13.00	13.00	
		2 personnes	17.00	17.00	
	forfait confort	1 personne	17.00	17.00	
		2 personnes	21.00	21.00	
haute saison du 14/06/21 au 06/09/21	forfait liberté	1 personne	10.00	10.00	
		2 personnes	14.00	14.00	
	forfait nature	1 personne	14.00	14.00	
		2 personnes	18.00	18.00	
	forfait confort	1 personne	18.00	18.00	
		2 personnes	22.00	22.00	
	Avantage longs séjours	6 nuits	1 nuit offerte	1 nuit offerte	
		12 nuits	2 nuits offerte	2 nuits offerte	
		18 nuits	3 nuits offertes	3 nuits offertes	
		1 mois	7 nuits offertes	7 nuits offertes	
	suppléments	adulte		4.00	4.00
		enfant		2.50	2.50
		adolescent		3.50	3.50
		invité			3.00
		véhicule		2.50	2.50
		animal		3.00	3.00
		électricité		4.00	4.00

MOBIL-HOME LODGE ET CHALET		2020	2021	
basse saison du 01/04/21 au 14/06/21 du 06/09/21 au 30/09/21	mobil-home 2 chambres 4 personnes	nuitée du lundi au jeudi	54.00	54.00
		nuitée du vendredi au dimanche	59.00	59.00
		semaine entière	343.00	343.00
	mobil-home 3 chambres 6 personnes	nuitée du lundi au jeudi	59.00	59.00
		nuitée du vendredi au dimanche	64.00	64.00
		semaine entière	383.00	383.00
	Lodge toilé sans salle de bain	nuitée du lundi au jeudi		65.00
		nuitée du vendredi au dimanche		72.00
		semaine entière		429.00
	Lodge toilé avec salle de bain	nuitée du lundi au jeudi		75.00
		nuitée du vendredi au dimanche		82.00
		semaine entière		492.00
	chalet 4 personnes	par nuitée	39.50	39.50
		par semaine	250.00	250.00
haute saison du 14/06/21 au 06/09/21	mobil-home 2 chambres 4 personnes	nuitée du lundi au jeudi	64.00	64.00
		nuitée du vendredi au dimanche	69.00	69.00
		semaine entière	413.00	413.00
	mobil-home 3 chambres 6 personnes	nuitée du lundi au jeudi	71.00	71.00
		nuitée du vendredi au dimanche	76.00	76.00
		semaine entière	463.00	463.00
	Lodge toilé sans salle de bain	nuitée du lundi au jeudi		75.00
		nuitée du vendredi au dimanche		82.00
		semaine entière		492.00
	Lodge toilé avec salle de bain	nuitée du lundi au jeudi		85.00
		nuitée du vendredi au dimanche		92.00
		semaine entière		555.00
	chalet 4 personnes	par nuitée	49.50	49.50
		par semaine	310.00	310.00

BASE NAUTIQUE

CANOË / KAYAK / PADDLE			2019	2020	2021
canoë ou kayak 2 personnes	demi journée	12 km	30.00	30.00	30.00
		13 km	30.00	30.00	30.00
		25 km			
	journée	12 km	39.00	39.00	39.00
		13 km	39.00	39.00	39.00
		25 km	44.00	44.00	44.00
	sur place	1h	14.00	14.00	14.00
		2h	20.00	20.00	20.00
	kayak 1 personne	demi journée	12 km	25.00	25.00
13 km			25.00	25.00	25.00
25 km					
journée		12 km	30.00	30.00	30.00
		13 km	30.00	30.00	30.00
		25 km	34.00	34.00	34.00
sur place		1h	10.00	10.00	10.00
		2h	14.00	14.00	14.00
location stand up paddle		sur place	1h	8.00	8.00
	2h		12.00	12.00	12.00
Location de Vélo électrique réservation 48h à l'avance	sur	1/2 journée			20.00
		journée			25.00
		caution			800.00
Location de VTT réservation 48h à l'avance	sur	1/2 journée			15.00
		journée			20.00
TARIFS GROUPES / SCOLAIRES / CENTRE DE VACANCES			2019	2020	2021
canoë ou kayak ou stand up paddle minimum 12 séances à partir de 7 ans		2h	13.00	13.00	13.00
DESCENTE DE RIVIERE			2019	2020	2021
forfait 9 participants par groupe	demi journée		140.00	140.00	140.00
	journée		180.00	180.00	180.00
plus de 9 participants par personne	demi journée		16.00	16.00	16.00
	journée		21.00	21.00	21.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide les tarifs des installations touristiques de la commune de Villersexel, applicables pour l'année 2021 et suivantes.

OBJET : Subvention aux organismes de droit privé 2021 (associations récurrentes non sportives)

Le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006, en référence à la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 (notamment article 22) dispose que toute subvention attribuée par une personne morale de droit public (en l'occurrence les collectivités territoriales) doit faire l'objet d'une publication sous forme de liste annuelle transmise à la sous-préfecture.

Cette liste doit comprendre le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé.

La liste ci-dessous est une proposition qui a été débattue en commission des finances **du 08/12/2020** :

ACS	248 rue du 13 septembre 1944 70110 Villersexel	600
ADAPEI	41 avenue Aristide Briand 70002 Vesoul	60
ADIL	30 place Pierre Renet 70000 Vesoul	100
ADMR SSIAD	130 rue de Schönau 70110 Villersexel	50
ADMR	130 rue de Schönau 70110 Villersexel	50
APE	178 rue de la croix Marmin 70110 Villersexel	300
Amicale des sapeurs. Pompiers	Centre de secours rue de l'Aumonier 70110 Villersexel	460
Association Livre ouvert	Chez M. Christian Bressoux 12 chemin des Espargelles 70110 Saint Sulpice	800
Prévention routière	22 place de l'église 70000 Vesoul	50
Secours Catholique	12 rue du Presbytère 70110 Villersexel	500
Souvenir français	Chez Mme Jacqueline Coquard 136 rue du Martiney 70110 Villersexel	100
Association des paralysés de France	8 rue Victor Dolé 70000 Vesoul	80
AFSEP	2 rue Farman Techno club C 31700 Blagnac	50
AIRC	Chez M. Maxime Devin 2 rue de Cologne 25000 Besançon	100
ANPAA	27 avenue Aristide Briand 70000 Vesoul	150
France Alzheimer Franche Comté	2 rue Kepler 25000 Besançon	50
Association les Chats'nonymes	Chez Mme Corinne SIMON 45 rue des cannes 70110 Villersexel	500
Toutes sont sous forme de subvention monétaire		4 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à mandater les subventions listées ci-dessus pour le budget communal 2021.

OBJET : Programme ONF de travaux forestiers pour 2021

L'Office National des Forêts propose son programme de travaux forestiers pour l'année 2021 comme suit :

description	parcelles	Quantité estimative	Prix total en € HT	
Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance de cloisonnements.	38 ar	2.50 ha	2 432.50	I
Travaux préalables à la régénération : broyage avec broyeur relevé	29 r	3.50 ha	2 012.50	I
Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 mètres, végétation herbacée ou semi ligneuse de faible diamètre	16 r	7.02 ha	1 705.86	I
Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle feuillue	16 r	3.50 ha	2 023.00	I
Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez terre ou à hauteur adaptée à la taille de plants	16 r	3.50 ha	2 996.00	I
Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance de cloisonnements.	26 r	0.63 ha	761.04	I
Application de répulsifs au printemps 2021	38 ar	2500 plants	825.00	I
			12 755.90	

Le programme prévoit donc des travaux d'**investissement** forestier à hauteur de 12 755.90 € HT, 14 031.49 € TTC.

Le programme ne prévoit pas de travaux de **fonctionnement** forestier.

Toutefois une prestation de l'ONF sera à prévoir en fonctionnement concernant l'ATDO l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre. Cela comprend la prestation complète d'encadrement de chantier, contrôle, déclaration, cubage pour 2 400.00 € HT, 2 880.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le programme ONF tel que présenté. Ces sommes seront inscrites au budget du service forêt pour l'année 2021.

OBJET : Délibération modificative du budget assainissement N° 2/2020

Des écritures comptables constatant des régularisations doivent être passées et nécessitent les ouvertures budgétaires suivantes.

Le conseil municipal est donc amené à confirmer ces modifications budgétaires :

	article	énoncé	sens	montant
D-F	615	Entretien et réparations	-	1.000
D-F	66112	Intérêts rattachement	+	1 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la délibération modificative du budget assainissement n° 2/2020 comme citée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Madame le Maire de VILLERSEXEL,
Barbara BOCKSTALL.*